DÉPARTEMENT

Eure-et-Loir

ARRONDISSEMENT

Dreux

Effectif légal du conseil communautaire

122

Nombre de conseillers en exercice

122

Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois d'avril à 19 heures 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

ARRIVE LE :
14 AVR. 2026
SOUS-PREFECTURE
DE DREUX

Étaient présents ou représentés les conseillers communautaires suivants :

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
QUENTIN	Virginie	ABONDANT		x	1
CAPÉRAN	Alain	ALLAINVILLE		x	2
COUILLAUT	Bernard	ANET		x	3
PERRICHON	Pauline	ANET		x	4
GARNIER	Véronique	ARDELLES		x	5
LAVOISÉ	Fan	AUNAY-SOUS-CRECY		x	6
DE LA CELLE	Nicolas	BEAUCHE		x	7
PRADES	Guy	BERCHERES-SUR-VESGRE		x	8
BERNITT	Dagmar Eva	BEROU-LA-MULOTIERE		x	9
BARRET	Christophe	BOISSY-EN-DROUAIS		x	10
DELANOE	Jean-Claude	BONCOURT		x	11
LANTZ	Stéphane	BREZOLLES		x	12
BREANT	Jean-Luc	BROUE		x	13
SANIER	Pierre	BU		x	14

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
HOUVET	Patrick	CHARPONT		x	15
BRIDRON	Emmanuel	CHATAINCOURT		x	16
JUILLET-DORDET	Marie-Christine	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS		x	17
LAGARD	Christophe	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS		x	18
LETHUILLIER	Michel	CHERISY		x	19
JOUTEAU	Patrick	CRECY-COUVE		x	20
GIRARD	Laëtitia	CRUCEY-VILLAGES		x	21
LECHEVALLIER	Philippe	DAMPIERRE-SUR-AVRE	Suppléé par Monsieur Gérard JAGUIN	x	22
GUERZA	Abdel-Kader	DREUX		x	23
FRETEY	Sabine	DREUX		x	24
LE DORVEN	Christophe	DREUX		x	25
SCAVENNEC	Marie-Françoise	DREUX		x	26
TRIBOUILLOIS	Mathieu	DREUX		x	27
PITOU	Martine	DREUX		x	28
RIVE	Philippe	DREUX		x	29
SIMOES	Caroline	DREUX		x	30

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
LE CICLÉ	Christophe	DREUX		x	31
HOMPS	André	DREUX		x	32
MESSAOUDI	Fatiha	DREUX		x	33
KLISURA	Ratko	DREUX		x	34
BRAY	Caroline	DREUX		x	35
CHAKKAR	Mounir	DREUX		x	36
KAMAL	Fouzia	DREUX			37
ARCHAMBAUDIERE	Florence	DREUX		x	38
FONSECA	Nelson	DREUX		x	39
WILLEMIN	Sophie	DREUX		x	40
BILLET	Pierre-Frédéric	DREUX	Donne pouvoir à Madame Caroline VABRE		41
VABRE	Caroline	DREUX		X	42
DUQUESNOY	Eric	DREUX		X	43
DALENÇON	Marie	DREUX		X	44
LAMRINI	Youssef	DREUX		X	45
ALBAYRAK	Yasemin	DREUX		X	46

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
GAMBUTO	Valentino	DREUX		X	47
ROUSSEL	Eric	ÉCLUZELLES		X	48
DEBACKER	Stéphan	ESCORPAIN		X	49
DUVAL	Dominique	ÉZY-SUR-EURE		X	50
LEPORTIER	Pierre	ÉZY-SUR-EURE		X	51
GIOWACHINI	Frédéric	FAVIERES		X	52
DEPUYDT	Eric	FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS		X	53
BONHOMME	Emmanuelle	FONTAINE-LES-RIBOUTS		X	54
CENIER	François	GARANCIERES-EN-DROUAIS		X	55
PARAGOT	Emmanuel	GARNAY		X	56
TARDIVENT	Jean-Marc	GERMAINVILLE		X	57
APRUZZESE	Sophie	GILLES		X	58
VELIN	Nathalie	GUAINVILLE		X	59
LEPRAT	Rémi	IVRY-LA-BATAILLE		X	60
MARTIN	Carole	IVRY-LA-BATAILLE		X	61
BOVE	Samuel	LA CHAPELLE-FORAINVILLIERS		X	62

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
PECQUENARD	Francis	LA CHAUSSEE-D'IVRY		X	63
COLLEU	Daniel	LA MADELEINE-DE-NONANCOURT			64
SAPIN	Rachel	LA MANCELIERE			65
BUTHON	Jean Marie	LAONS	Suppléé par Monsieur Pascal GUENÉE	x	66
PIERRON	Béatrice	LE BOULLAY-LES-DEUX-ÉGLISES		x	67
HUET	Stéphane	LE BOULLAY-MIVOYE	Suppléé par Madame Catherine ATARIAN	x	68
GIROUX	Frédéric	LE BOULLAY-THIERRY		x	69
SIMO	Didier	LE MESNIL-SIMON		x	70
BARAT	Guillaume	LES CHATELETS	Supplée par Monsieur Thierry COLLET	x	71
GARNIER	Dominique	LOUVILLIERS-EN-DROUAIS		x	72
LAINÉ	Thierry	LOUYE			73
AVENARD	Marc	LURAY		x	74
MERLET	Philippe	MAILLEBOIS		x	75
DEPONDT	Jérôme	MARCHEZAIS		x	76
BASTON	Véronique	MARVILLE-MOUTIERS-BRULE		x	77

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
PRATS	Glenn	MEZIERES-EN-DROUAIS		x	78
CHERON	Denis	MONTREUIL		x	79
JUSTEAU	Jean-Loup	NONANCOURT		x	80
CHALLES	Sylvie	ORMOY		x	81
FISSON	Clémentine	OUERRE		x	82
JOLIVEL	Patrick	OULINS		x	83
BESNARD	Christophe	PRUDEMANCHE		x	84
CHAUVIN	Pervenche	PUISEUX		x	85
LUCAS	Benoît	REVERCOURT			86
MILWARD	Nathalie	ROUVRES		x	87
GODEFROY	Jean-Louis	RUEIL-LA-GADELIERE		x	88
LUBOW	Dominique	SAINT-ANGE-ET-TORÇAY		x	89
BORGET	Françoise	SAINTE-GEMME-MORONVAL		x	90
COCHELIN	Denis	SAINT-GEORGES-MOTEL		x	91
BARRE	Caroline	SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS		x	92
BAELEN	Pascal	SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT			93

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
JACOB	Sébastien	SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS		x	94
JOUCQUE	Jocelyne	SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS		x	95
SOURISSEAU	Gérard	SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS		x	96
HELIAS	Christophe	SAINT-MAIXME-HAUTERIVE		x	97
XARDEL	Karen	SAINT-OUEN-MARCHEFROY		x	98
RIEHL	Patrick	SAINT-REMY-SUR-AVRE		x	99
AZIRI	Valérie	SAINT-REMY-SUR-AVRE		x	100
BERTOLOTTI	Jérémy	SAINT-REMY-SUR-AVRE		x	101
BRASSE	Jean-Pierre	SAINT-SAUVEUR-MARVILLE		x	102
ALBERT	Christian	SAULNIERES		x	103
LE BRIS	Martine	SAUSSAY		x	104
LANGE	Thomas	SERAZEREUX		x	105
BAUBION	Thomas	SERVILLE	Suppléé par Madame Corinne LUCAS	x	106
BINET	Eric	SOREL-MOUSSEL		x	107
GUERRIER	Pascal	THIMERT-GATELLES		x	108
PELLETIER	Thibault	TREMBLAY-LES-VILLAGES		x	109

NOM	PRÉNOM	COMMUNE	A donné procuration à	Présent	Numéro de boîtier
BERTHELIER	Christian	TREON		x	110
STEPHO	Damien	VERNOUILLET		x	111
LUCAS	Catherine	VERNOUILLET		x	112
AHSAINE	Ali	VERNOUILLET		x	113
BOUGRARA	Melinda	VERNOUILLET		x	114
TRAPATEAU	Joël	VERNOUILLET		x	115
MONTIGNY	Nicole	VERNOUILLET		x	116
TALATA	Najib	VERNOUILLET		x	117
POMMIER	Estelle	VERNOUILLET		x	118
BOUMEZIANE	Abdelrhafour	VERNOUILLET	Donne pouvoir à Monsieur Damien STEPHO	x	119
MERCEY	Franck	VERNOUILLET		x	120
DELAPLACE	Évelyne	VERT-EN-DROUAIS		x	121
ANEST	Louis	VILLEMEUX-SUR-EURE		x	122

1. Ouverture de séance, quorum, et composition du bureau de vote :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Christian BERTHELIER, doyen d'âge des conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Dagmar BERNITT a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire.

1.1. Constatation du quorum :

Après vérification des présents et des absents, Monsieur Christian BERTHELIER, doyen d'âge des conseillers communautaires, a déclaré que les conditions de quorum étaient remplies et arrêté la feuille d'émargement.

1.2. Constitution du bureau de vote :

Monsieur Christian BERTHELIER, doyen d'âge des conseillers communautaires, a procédé à la constitution du bureau de vote :

Le conseil communautaire a désigné en qualité d'assesseurs en charge du contrôle de la régularité des opérations de votes :

- Madame Marie DALENÇON ;
- Monsieur Glenn PRATS.

2. Rappel des dispositions applicables à l'élection du Président :

Monsieur BERTHELIER, Président de la séance, a rappelé que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 et de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales applicables aux établissements publics de coopération intercommunale :
- le Président est élu au scrutin secret uninominal ;
- l'élection a lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours ;
- si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, relatives au vote électronique, les membres de l'assemblée ont été dotés de boitiers électroniques lors de l'émargement. Chaque conseiller communautaire est détenteur d'un boitier en son nom propre et d'un boitier supplémentaire lorsqu'il est détenteur d'un pouvoir.
Il a été procédé à la présentation de la solution technique.
S'agissant d'un scrutin secret, les votes individuels ne sont ni affichés, ni enregistrés dans une base de données.
Le système de vote garantit la stricte confidentialité des choix de vote.
Seuls les résultats finaux sont affichés et seront annoncés par le doyen d'âge.

Chaque conseiller a été invité à voter au moyen de son boitier électronique.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au recensement des votes. Ont été recensés via le logiciel les bulletins blancs.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

4. Élection du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux :

4.1. Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
b. Nombre de votants : **116**
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) : **3**
d. Nombre d'abstentions : **11**
e. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **sans objet**
f. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d – e] : **102**
g. Majorité absolue[1] : **52**

Election du Président			Votée
Horaire	13/04/2026 19:30:51	Votants	116 voix
Scrutin	Secret	A voté	116 voix
Majorité requise	Absolue Majorité absolue des voix exprimées (52)	Exprimé / 100,00 %	102 voix
LE DORVEN Christophe - Elu(e)		94,1 %	96 voix
QUENTIN Virginie		2,0 %	2 voix
CAPÉRAN Alain		1,0 %	1 voix
BREANT Jean-Luc		1,0 %	1 voix
JOUTEAU Patrick		1,0 %	1 voix
SOURISSEAU Gérard		1,0 %	1 voix
Blanc			3 voix
Abstention			11 voix
A voté			116 voix

4.2. Proclamation des résultats :

Monsieur Christophe LE DORVEN a été proclamé Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et immédiatement installé dans ses fonctions.

[1] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

5. Observations et réclamations[2]

Sans objet / .

6. Clôture du procès-verbal

Le procès-verbal dressé et clos le 13 avril 2026 à 19 heures 42 minutes en exemplaire unique, a été, après lecture, signé par le doyen d'âge, le secrétaire de séance et les deux assesseurs.

Le conseiller communautaire le plus âgé,
Christian BERTHELIER

Le secrétaire de séance,
Dagmar BERNITT

Les assesseurs

Madame Marie DALENÇON

Monsieur Glenn PRATS

ARRIVE LE :
14 AVR. 2026
SOUS-PREFECTURE
DE DREUX

[2] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par le Président et le secrétaire de séance, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « observations et réclamations ».